

La fondation de Rolle

Autor(en): **Gilliard, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **28 (1920)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-22987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA FONDATION DE ROLLE

Supposons un voyageur, qui, au début du XIII^{me} siècle, s'embarque au port d'Ouchy et faisons en imagination la course avec lui. Les premières habitations que nous apercevrons en naviguant vers l'ouest, ce serait, à l'extrémité de son promontoire, l'église de Saint-Sulpice et son prieuré de Bénédictins, cachés dans la verdure. Au-delà, sur ces rives aujourd'hui si peuplées, nos yeux chercheraient en vain des villes ou des villages : depuis Saint-Sulpice les bords du lac sont désert. Une plage, des buissons, quelques grands arbres, c'est tout ce que l'on voit à l'endroit où s'élèvera Morges ; Saint-Prex n'existe pas, Rolle non plus. Ce n'est qu'au près de la falaise escarpée sur laquelle est bâtie la ville de Nyon que l'on voit les habitations se rapprocher du lac.

Le pays, à vrai dire, n'est ni inculte ni désert ; sur les terrasses de galets qui dominant le lac, sur les pentes qui s'élèvent jusqu'aux contreforts du Jura, hameaux et villages existent nombreux, plus nombreux qu'aujourd'hui, car il en est plusieurs que le temps a fait disparaître.

* * *

Cet aspect, si différent de celui auquel nous sommes habitués, s'explique cependant, et ce phénomène qui, à première vue, pourrait surprendre, a pour cause l'insécurité qui a caractérisé les premiers temps du moyen âge.

Les Romains, en effet, avaient aimé à s'installer près des rives d'un lac qui leur procurait commodité et agréments. Mais l'autorité de l'empereur s'était effondrée, la paix romaine avait disparu et les temps sombres du désordre étaient venus. Restés sans défense au bord du lac, qui maintenant offrait aux pillards une trop large voie, les habitants

des bourgades et des villas gallo-romaines avaient dû fuir ces lieux jadis charmants, aujourd'hui inhospitaliers ; ils étaient montés bien haut sur les collines ; ils s'étaient installés sur les hauteurs d'où le guet pouvait observer l'approche du danger ; pour vivre, ils s'étaient cachés dans les clairières fertiles, au milieu des bois. (Exemple : *Essertines*.)

Bientôt, sur les rochers les plus abrupts, sur les points d'où la vue s'étend le plus au loin, s'élève une tour de bois, plus tard un donjon de pierre. La palissade de pieux, l'enceinte de moellons qui l'entoure, deviennent un refuge : en cas d'alerte les habitants viennent y mettre à l'abri leurs personnes, leur mobilier le plus précieux, leur bétail. Le propriétaire qui les accueille devient leur seigneur, car la sécurité passe avant la liberté.

C'est ainsi que sont nés ces châteaux, dont il ne reste aujourd'hui que des vestiges, les châteaux des Monts et de Biolley¹, et ceux qui ont totalement disparus et dont des noms locaux, tels que *Molard* ou *Chatel*, gardent seuls le souvenir.

L'apparition de la culture de la vigne vint modifier une seconde fois l'aspect de cette contrée. C'est à partir du X^{me} siècle seulement que les coteaux ensoleillés de notre pays furent défrichés ; les ceps apparurent en lieu et place des buissons. Mais la vigne est une plante délicate ; en nos climats, elle demande des soins incessants ; il faut des bras pour la cultiver. Du haut des monts, des villages du plateau, les serfs descendirent pour tailler, fossoyer, sarcler, attacher, vendanger les vignes des seigneurs et des églises. Ils sortirent du fond de leurs forêts, ils s'installèrent au bord des bois, tout près encore des châteaux qui les protégeaient ;

¹*M. D. R.*, XXXIV, p. 38 ; V, I, p. 168.

puis ils s'enhardirent ; ils établirent leurs huttes au milieu des clos, plus tard au bas des pentes, à la limite extrême du vignoble.

Ainsi sont nés les villages de la Côte, et cette circonstance explique que ce soient les plus élevés qui soient aussi les plus anciens.

* * *

Au début du XII^{me} siècle, la plus grande partie du territoire qui forme aujourd'hui le district de Rolle appartenait à deux familles nobles qui avaient sur les monts les châteaux dont elles tiraient leurs noms. Seuls des érudits locaux peuvent, dans les ruines que l'on rencontre encore aujourd'hui au-dessus de Bugnau, déterminer à laquelle des deux appartient l'un ou l'autre de ces châteaux, ou tracer sur la carte la limite exacte de leurs domaines. Les deux seigneuries, en effet, portaient alors toutes deux le même nom, ce qui ne facilite pas les recherches des historiens. Ce n'est qu'au XV^{me} siècle que l'on voit apparaître des désignations plus précises : Seigneurie de *Mont le Grand* et seigneurie de *Mont le Vieux*¹ ; je m'en servirai cependant pour plus de clarté.

Les terres des deux seigneuries étaient fort enchevêtrées. Toutefois l'on peut dire que la seigneurie de Mont le Grand occupait la partie orientale du district, depuis le sommet du Jura au-dessus de Bière et de Mollens jusqu'aux rives du lac ; elle joutait avec la seigneurie d'Aubonne. Les seigneurs de Mont le Vieux avaient à Essertines le centre de leurs domaines ; ceux-ci s'étendaient jusqu'à Begnins et au-delà, vers l'occident ; ils descendaient aussi jusqu'au lac².

* * *

¹ M. D. R., XXVIII, p. 121.

² M. D. R., XXVIII, p. 4, n. 1, p. 132 ; XXXIV, p. 36, 48, 62 ss.

Le XIII^{me} siècle marque le début d'une ère nouvelle : l'humanité s'est réveillée de son long sommeil ; les lointaines expéditions des croisés ont ranimé le commerce. La première féodalité usée par les guerres continuelles, succombe sous les coups de princes puissants ; des états se reforment.

Sur les bords de notre lac aussi, si bien placé à l'issue de la route du Grand-Saint-Bernard, à la jonction des routes qui vont de France en Italie et d'Italie en Allemagne, sur les bords de notre lac aussi la vie renaît ; la maison de Savoie apparaît.

Un des procédés de la politique du comte Thomas, le créateur de la monarchie, fut de s'installer dans de fortes citadelles, comme Chillon, et de fonder des villes, comme Villeneuve (1214).

L'exemple fut suivi. En 1234, le Chapitre de la Cathédrale de Lausanne bâtit la ville de Saint-Prex sur les terres où il possédait quelques maisons éparses¹.

Un demi-siècle plus tard, vers 1286, le comte Amédée V, à son tour, bâtissait un château au bord du lac sur les terres du seigneur de Vufflens, dont il s'était emparé, et, vers 1296, son frère Louis, à qui il avait cédé le pays de Vaud, y ajoutait une ville : c'était Morges².

Le même phénomène se produisait dans la contrée qui nous occupe : Pierre de Savoie, qui avait imposé sa suzeraineté aux seigneurs de Mont le Grand³ et peut-être à celui de Mont le Vieux⁴, eut, semble-t-il, l'intention de bâtir une

¹ *M. D. R.*, VI, p. 272.

² Mottaz, *Dict. Hist. Vaud.*, art. Morges.

³ En 1265, *M. D. R.*, XXVIII, p. 33.

⁴ *M. D. R.*, XXXIV, p. 37, V, 1, p. 168 ; cette seigneurie appartenait alors au baron de Prangins, de la maison de Cossonay. Elle tomba entre les mains de la Savoie en 1292 et fut cédée par Amédée V à son frère Louis, le premier baron de Vaud. *M. D. R.*, XXXIV, p. 37, V, 1, p. 182.

ville dans ces parages vers 1261¹. Mais il ne réalisa pas ce projet. En 1294, il n'y avait là qu'un château² sans que nous sachions par qui il avait été construit. Le comte ne le tenait pas lui-même, il l'avait remis en fief à un de ses officiers.

Quelques années plus tard ce château passa à Louis II de Savoie, baron de Vaud ; c'est lui qui réalisa le projet de ses aïeux : à côté du château il bâtissait une ville : Rolle : c'était entre 1302³ et 1330⁴.

Mais de même qu'à Morges, le Savoyard, usant du droit du plus fort, s'était installé sur les terres d'autrui : la ville nouvelle était bâtie sur les terres du seigneur de Mont le Grand. Le vassal protesta. Après bien des difficultés, le suzerain dut reconnaître le bien-fondé de ses réclamations et lui accorder quelque dédommagement : il lui concéda quelques droits de justice et une part des redevances, avantageuses alors, des fourniers et des meuniers. C'est cette convention, du 14 février 1330⁵, qui nous apporte la première nouvelle de l'existence de Rolle.

* * *

L'histoire ne nous renseigne pas sur les motifs qui poussèrent le baron de Vaud à bâtir le château, puis la ville de Rolle. Essayons donc de suppléer au silence des documents par l'étude des textes qui se rapportent à Saint-Prex. « Le » chapitre de Lausanne, y est-il dit, ne pouvant ni ne devant » supporter plus longtemps les rapines, coups, violences et » injures qui étaient le fait des gens de l'autre côté du lac

¹ *M. D. R.*, XXVIII, p. 32, XXXIV, p. 53.

² *M. D. R.*, XXXIV, p. 55.

³ Date de son avènement.

⁴ Voir plus bas.

⁵ *M. D. R.*, XXVIII, p. 51 et 185.

» et d'autres malfaiteurs, ému par les larmes des habitants
» de son domaine de Saint-Prex, quelque peu nombreux
» qu'ils fussent, ordonna que les maisons, dispersées jus-
» qu'alors, fussent transportées sur le rivage du lac en un
» seul endroit, qui serait fortifié et où les habitants pour-
» raient habiter en toute sûreté¹. »

Protection offerte aux habitants de la contrée, voilà sans doute un des buts que se proposait le baron. Jusqu'ici, c'était toujours dans les châteaux des monts que les paysans et les vigneron^s étaient allés chercher leur refuge en cas de danger. Maintenant, sur les bords du lac, un château plus fort allait élever ses tours. Il était mieux construit, plus solide, et mieux garni que ceux des seigneurs locaux. Une enceinte plus vaste, propre à contenir toute une ville, invitait les voisins. N'était-il pas naturel de penser que les gens iraient de préférence s'y réfugier ?

Sans doute cela ne se pouvait faire qu'au détriment des seigneurs des monts, auxquels le baron faisait une concurrence déloyale, si l'on peut employer cette expression moderne. Les seigneurs des monts n'étaient pas de taille à y résister. Bientôt ils descendirent eux-mêmes de leurs hauteurs ; ils abandonnèrent leurs châteaux pour venir habiter Rolle². De même qu'aujourd'hui dans l'industrie et le commerce, le puissant absorbe souvent le faible, de même, au sein de la féodalité, le suzerain absorbait parfois le vassal.

La protection qu'il donnait ainsi, le baron, sans aucun doute, se la faisait payer en redevances diverses ; d'autres intérêts financiers encore s'attachaient à la fondation d'une ville. Une ville, c'était un certain nombre de contribuables, c'étaient des impôts à percevoir, des péages à encaisser. Le

¹ *M. D. R.*, VI, p. 272.

² *M. D. R.*, XXVIII, p. 186, cf. p. 58 et 123 ; XXXIV, p. 52.

baron de Vaud avait fait de Rolle une ville libre et franche qui jouissait des franchises de Moudon¹ ; il avait volontairement diminué sa puissance pour y attirer des habitants.

Là encore les textes nous manquent et nous devons suppléer par ceux qui se rapportent à Saint-Prex : les propriétaires étaient différents, mais la situation était identique. A Saint-Prex, une fois que les officiers du Chapitre et ses gens seraient casés à l'intérieur du rempart, le reste de la place devait être offert aux hommes, d'où qu'ils fussent, qui voudraient y venir élire domicile, à condition qu'ils jurassent d'observer les coutumes du lieu et qu'ils ne fussent réclamés par aucun seigneur². Sans doute, la ville de Rolle fut, à ses débuts, elle aussi, un *refuge*, comme toutes les villes neuves. Peut-être le baron ne craignait-il pas d'y accueillir des serfs évadés de leur seigneurie. Sa puissance lui permettait mieux qu'au Chapitre de résister aux réclamations des seigneurs lésés.

D'emblée, Rolle fut une ville plus grande que Saint-Prex. Tandis qu'à Saint-Prex le Chapitre se contentait d'un seul four, nous voyons qu'à Rolle, le baron de Vaud en fait construire plusieurs, ainsi que plusieurs moulins. Cela dénote un nombre plus grand de consommateurs.

* * *

Quel aspect offrait la ville nouvelle ? Nous ne le savons pas ; nous pouvons cependant, ici aussi, recourir à l'analogie de Saint-Prex.

L'espace destiné à la ville fut piqueté à l'avance, puis un fossé fut creusé ; la terre rejetée à l'intérieur donna une terrasse. Celle-ci fut garnie de pieux, de palissades et de

¹ *M. D. R.*, XXXIV, p. 42, XXVIII, p. 185.

² *M. D. R.*, VI, p. 271.

tours en bois. Du côté du lac une série de pilotis énormes, enfoncés dans l'eau, servait de rempart. Ce travail fut accompli par les habitants du voisinage; ils fournirent, les deux premières années, six jours de corvée chacun, travaillant de leurs bras et de leurs attelages¹. Nous n'avons aucune raison de penser que les choses se soient passées autrement à Rolle.

Quant aux maisons, elles étaient en bois : c'était l'usage alors; les villes ainsi bâties étaient exposées aux risques d'incendie. C'est ce qui arriva à Rolle à la fin du premier quart du XV^{me} siècle.

Profitant de ce que le duc Amédée VIII était à Morges, en mars 1425, le fils du seigneur de Mont-le-Grand, Claude de la Sarra, vint exposer au prince les malheurs de Rolle. « Nous donc, dit le duc², voulant pourvoir en quelque mesure à l'accroissement de cette ville, afin que la population se multiplie, que les voyageurs y puissent être reçus en plus grand nombre et que la prospérité générale en résulte », nous accordons un marché ou foire chaque lundi.

C'est ainsi que les autorités d'autrefois veillaient au développement des cités qui dépendaient d'elles : elles y attiraient des « voyageurs », non pas des touristes ou des oisifs, comme aujourd'hui, mais des marchands, ces tenanciers d'échoppes qui, de foire en foire, de marché en marché, allaient, jour après jour et semaine après semaine, vendre leurs marchandises de provenances diverses. Ils étaient les artisans d'une prospérité plus générale et de meilleur aloi que les étrangers d'aujourd'hui.

* * *

¹ *M. D. R.*, VI, p. 271 bis.

² *A. C. V.*, C. II, 61, publié par M. Haff, *Zeitsch. für schw. Recht*, N. F., Bd. XXXVIII, p. 261.

Tels sont les humbles débuts de cette ville hospitalière. C'est bien peu de chose sans doute; c'est tout ce que l'historien peut tirer des trop rares documents qui nous restent. Trop heureux serons-nous si ces quelques pages ont pu évoquer devant l'imagination du lecteur un passé lointain.

Charles GILLIARD.

A PROPOS DU VIEIL ÉVÊCHÉ

Lausanne, le 19 novembre 1919.

A Monsieur le directeur de la

Revue Historique Vaudoise.

Monsieur,

Dans une étude sur le Musée historique du Vieux-Lausanne, publiée en tête de votre fascicule d'avril dernier, M. Arnold Bonard écrit ceci :

« Dès les débuts (de son existence), le Comité du Vieux-Lausanne a songé au Vieil Evêché pour y loger ses collections. Le 9 juin 1904 déjà, la Municipalité présentait au Conseil communal un préavis relatif à la transformation, dans ce but, de l'antique édifice. Le Conseil communal l'ajourna, sur la proposition de l'un de ses membres, *M. Emile Bonjour, qui proposa la démolition de l'édifice* et le prolongement de la terrasse de la Cathédrale jusqu'à la rue St-Etienne... »

Cette assertion n'est pas exacte. En réalité, à la séance du 9 mai 1905 du Conseil communal, au nom de quelques amis de la Cathédrale (parmi lesquels le regretté pasteur Vionnet, fondateur du Musée d'historiographie vaudoise), j'ai proposé de démolir l'annexe des prisons et de conserver la partie de l'Evêché classée parmi les monuments historiques, qui, à mon avis, « constituait un petit bijou »¹. Sur l'em-

¹ *Bulletin sténographique du Conseil communal*, année 1905, p. 465.